



La Lettre de Béruges

Informations Coronavirus **déconfinement**

Mot du Maire

Chers Bérugeoises et Bérugeois,

Nous nous souviendrons longtemps de ce printemps 2020, confinés chez nous pour freiner la propagation d'un virus et limiter la saturation de nos hôpitaux. Deux mois d'isolement où la vie a su trouver un chemin différent, éloignés de nos habitudes mais recentrés sur nos besoins essentiels. Même si nous avons la chance d'être dans un département relativement épargné par la pandémie, le virus est toujours présent, prêt à rebondir.

Alors que faire ? Rester confinés jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible ? Cela prendrait encore de longs mois et serait socialement et économiquement insoutenable. Il nous faut donc apprendre à vivre avec cette menace latente pour les plus fragiles d'entre nous. Déconfinement et reprise progressive de nos activités oui, mais pas tout à fait dans les mêmes conditions qu'avant : nous devons pour quelques temps encore maintenir tous ces gestes barrières qui rythment notre quotidien depuis deux mois.

C'est dans ces conditions qu'à partir du 11 mai seront progressivement réouverts les services et espaces publics de la commune : école, mairie, cimetière et sites de loisirs. Les salles communales resteront toutefois fermées au public et aux associations au moins jusqu'à début juin, conformément aux directives de l'Etat.

Je veux saluer la mobilisation extraordinaire de la municipalité et de l'ensemble des agents de la commune qui se sont impliqués pour assurer la continuité des services publics essentiels et préparer les conditions de reprise de l'activité dans les meilleures conditions possibles.

Prenez soin de vous.

Votre Maire
Olivier KIRCH

INFORMATIONS MUNICIPALES

Plan de déconfinement national. Ce qui va changer à Béruges

Ce qui rouvre à Béruges :

☒ **Mairie** : Réouverture de l'accueil du public aux horaires d'avant confinement.

Cet accueil se fera dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique, en n'autorisant l'accès à l'accueil qu'à une personne à la fois. Avant de vous déplacer, il est préférable de téléphoner pour envisager la réponse à vos besoins sans contact physique.

☒ **Ecole et Services périscolaires** : la municipalité, les responsables de l'école et des services périscolaires, ainsi que des représentants de parents d'élèves, se sont investis pour organiser l'accueil des élèves dans les conditions préconisées par l'Etat.

Compte tenu de toutes les contraintes à concilier, l'école sera en mesure d'accueillir chaque jour, **à partir du 12 mai, les enfants de la grande section maternelle jusqu'au CM2**. Il n'a toutefois pas été possible d'envisager l'accueil des enfants de petite et moyenne sections de maternelle dans des conditions satisfaisantes.

☒ **Cimetière** : l'accès au cimetière sera de nouveau autorisé en comptant sur le civisme et la responsabilité des usagers, notamment dans le respect des gestes barrières et de distanciation physique.

☒ **Les aires de jeux, le city stade et le stade Paul Mullan** : sont des lieux ouverts en fonction du niveau de circulation de l'épidémie dans le département. Pour que ces lieux publics ouverts et libres d'usage puissent le rester, il convient que chacun respecte strictement les gestes barrières et notamment la **règle des regroupements inférieurs à 10 personnes**.

☐ **Ce qui restera fermé** :

☐ les salles et équipements communaux ordinairement à la disposition du public et/ou des associations.

Informations municipales



Un masque en tissu grand public pour chaque Bérugeois et Bérugeoise

Pour répondre aux difficultés que pourraient rencontrer certains foyers bérugeois à se procurer un masque de protection individuelle, la commune a décidé de s'associer à la commande de Grand Poitiers pour ses habitants.

Ainsi, la commune a-t-elle commandé **un masque en tissu lavable par habitant**, qui sera distribué selon le nombre et la typologie (adulte ou enfant) des membres composant chaque foyer.

La distribution de ces masques se fera dans le respect des mesures sanitaires par des élus et des volontaires de la commune selon leur propre lieu de résidence, entre le samedi 16 et le lundi 18 mai.

Si après le 18 mai, vous n'avez pas reçu votre masque, vous êtes invité à informer la mairie par téléphone ou faire connaître la quantité de masques dont vous avez besoin à l'adresse suivante : masques@beruges.fr.

(dates sous réserve de la réception des masques de Grand Poitiers avant le 15 mai)

Protégeons-nous, portons tous des masques



Quelques règles de bonne pratique



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre : Tenez le masque par les lanières élastiques. Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**

Ce qu'il faut éviter de faire avec son masque



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Il faut changer le masque : > Quand vous avez porté le masque 4h.

> Quand vous souhaitez boire ou manger.

> Si le masque s'humidifie.

> Si le masque est endommagé.



Pour l'enlever : Débranchez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage. Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté.

En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention : si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.

Commémoration du 8 mai 1945



M. le Maire et l'association des Anciens combattants Béruges-Quinçay représentée par Pascale et Jean-François Balawender ont rendu hommage aux Morts pour la France, le 8 mai dernier, en déposant une gerbe au monument aux Morts. La cérémonie s'est déroulée sans public.

Environnement

Pas de taille au printemps pour les oiseaux !

Avec le retour du soleil, les amateurs de jardinage en profitent pour bichonner leur terrain. Cependant, il faudra encore patienter quelques mois avant de pouvoir tailler les haies. En effet, **c'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux** et si certaines espèces adoptent un nichoir, beaucoup d'autres construisent un nid dans les haies et les arbustes. Ainsi, le merle noir, le rougegorge familier, le verdier d'Europe (*Chloris chloris*), le pinson des arbres et beaucoup d'autres utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids.

Afin de ne pas déranger les couvées, **la LPO recommande donc de ne pas couper les haies ni d'élaguer à cette saison** mais d'attendre l'envol des derniers oisillons à la fin de l'été, c'est à dire fin juillet (au plus tôt).

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratique habituellement avant la montée de sève, c'est-à-dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre.



Bien vivre ensemble

Nous recensons des cas de personnes ne respectant pas la réglementation en termes de nuisances sonores et de brûlage de déchets et par conséquent de nuisances olfactives (ceci est aussi une infraction). Pour bien vivre ensemble, il est important de **rappeler la loi et de rester solidaires**.



Bruits de voisinage

L'arrêté préfectoral du 19 juin 2007 relatif aux bruits de voisinage, précise que **les travaux de bricolage et de jardinage** réalisés par des particuliers à l'aide d'ou-

tils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... **dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

> Du lundi au vendredi. De 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

> Les samedis. De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

> Les dimanches et jours fériés. De 10 h à 12 h.

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant



Tondre moins souvent la pelouse, C'est redonner sa place à la nature

En moyenne, les Français possédant un jardin consacrent deux heures par semaine à tondre. Tondre moins souvent est donc un gain de temps et d'argent. Et la (re)pousse des fleurs et des plantes sauvages engendre un retour de la vie dans les jardins.

Laisser l'herbe pousser un peu plus ou ne pas la tondre dans une partie bien déterminée de son jardin permet aux insectes comme les papillons ou les coccinelles de vivre. Quelle que soit la taille de votre jardin, la biodiversité y a toute sa place !

Plus d'information sur <http://www.beruges.fr/>



Emploi du feu et brûlage des déchets

La combustion des déchets verts peut représenter localement et selon la saison **une source de pollution**. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, **la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets** comme par exemple des plastiques ou des bois traités.

Règles générales :

Il est interdit de brûler les déchets ménagers à l'air libre, dans son jardin ou dans un incinérateur « maison ». Les déchets dits

« verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. L'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017 régit l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne. Toute infraction à la Loi est susceptible d'être sanctionnée par une amende.



Déchetteries

Depuis le 4 mai, les déchetteries de Grand Poitiers ont rouvert progressivement, y compris celles de Fontaine-le-Comte et de Saint Nicolas, aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fontaine-le-Comte Route de Béruges	13h30 - 18h	X	9h - 12h30 13h30 - 18h	X	X	9h - 12h30 13h30 - 18h	9h - 12h30
Migné-Auxances Saint-Nicolas Route de Parthenay	X	9h - 12h30 / 13h30 - 18h					

Préconisations et conditions d'accès aux déchetteries :

- Le port du masque est préconisé,
- Les gestes barrières et les mesures de distanciation devront être respectés : pour ce faire, seul un véhicule par benne sera autorisé.

Autres informations pratiques sur la page **Déchetteries de Grand Poitiers**

Direction Déchets – Propreté - 05 49 52 37 98 - direction.dechets.proprete@grandpoitiers.fr

GRAND POITIERS
Communauté urbaine
grandpoitiers.fr

Informations pratiques

Informations communautaires

Collecte des déchets



Le rythme des collectes de déchets recyclables a changé à Béruges. Les collectes hebdomadaires sont temporairement effectuées **les samedis, tous les 15 jours - semaines paires**.

Ainsi, les prochaines collectes auront lieu : **les samedis 16 et 30 mai**.



La collecte des **ordures ménagères** continue à s'organiser **une semaine sur deux - semaines impaires**, à titre temporaire. Les bacs doivent être sortis la veille dès 19h. Les prochaines collectes auront lieu : **Les mardis du 19 mai et du 2 juin**.

Les jours de collecte étant toutefois susceptibles d'être modifiés, nous vous invitons à consulter également la page : <https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/dechets/jour-de-collecte>

Tenir compte des consignes spécifiques liées au Covid-19 :

Pour des raisons sanitaires, **les mouchoirs, gants et masques usagés** sont à jeter dans un **sac plastique dédié** fermé. Après 24 heures, ce sac est à mettre dans le sac noir des ordures ménagères.



Transports



A partir du 11/05, le port du masque

sera obligatoire dans les bus et dans tous les espaces liés au réseau de transport (arrêts, agences, etc). **Afin de protéger les voyageurs, la capacité des bus sera réduite.**

Accès aux bus :

- Montez par les portes centrales et arrières
- Achetez au préalable votre titre de transport : pas de vente ou d'information à bord des bus,
- Respectez les « gestes barrières », en particulier une distance d'au moins 1m entre 2 voyageurs.

Conditions de dédommagement des abonnés VITALIS :

Grand Poitiers et Vitalis ont choisi de prolonger automatiquement les abonnements (d'1 mois pour abonnement mensuel d'avril et/ou de mai ; de 2 mois pour abonnement annuel). Les abonnés pour lesquels cette prolongation correspond à un montant supérieur ou égal à 20€ pourront en demander le remboursement.

Les étudiants (statut à justifier) et les plus de 65 ans qui n'auraient plus l'utilité de leur abonnement annuel (arrivant à échéance d'ici le 30/09/2020) pourront demander le remboursement de la période non utilisée si le montant à rembourser est supérieur ou égal à 20€.

Les demandes de remboursement se feront à partir du lundi 11 mai en remplissant un formulaire et en fournissant un RIB sur vitalis-poitiers.fr ou en agence.

Commerces et services sur la commune

Marché le jeudi matin



En complément du boucher-charcutier, du primeur et de la fromagère, **notre marché va accueillir un poissonnier à partir de jeudi 14 mai**. Une occasion de plus pour varier les plaisirs dans nos assiettes, tout en privilégiant les commerces de proximité.

La boulangerie



Reprise des horaires d'ouverture habituels à partir de jeudi 14 mai.

Le bar « Dans le même Panier »

Marie et Philippe Laporte, qui ont apporté dynamisme et services variés au bar de notre village, ont choisi de cesser leur activité à la fin juin. Dans ce contexte épidémique, ce sont des aurevoirs particuliers qui s'annoncent. Pour l'heure, si vous connaissez des repreneurs - ou qui sait - si vous êtes vous-même intéressé, vous pouvez prendre contact avec eux au 06 34 44 86 17. Des premiers candidats sont en réflexion et en contact avec la commune, mais rien n'est encore définitif à ce jour concernant l'avenir de notre bar...

Vie associative



FEPS Sophrologie

Bernadette BAUDOUIN - 06 81 50 98 11

Pendant cette période délicate, notre équipe de sophrologues offre des séances de Sophrologie dynamique et de Yoga du rire. **Ces séances gratuites** se déroulent en visio, sont interactives et proposées à tous, adultes et adolescents :

Lundi et jeudi à 18h : Yoga du rire.

Mardi à 18h : Sophrologie dynamique.

Si vous êtes intéressés, prévenez par mail ou Tel./SMS : bernadette.baudouin@wanadoo.fr ou 06 81 50 98 11.

Visio par l'application ZOOM : transmettre votre mail pour recevoir le lien des séances choisies. Accompagnement possible pour l'installation de l'application : Géraldine au 06 22 05 29 37 ou Karine au 06 88 99 25 96.

Hommage

C'est une figure de Béruges qui vient de partir. **Loïc Garotin** est décédé à l'âge de 60 ans. Né à Béruges, dans une famille d'agriculteurs de père en fils, il était à la retraite depuis septembre dernier.

Ceux qui l'ont connu le décrivent comme un homme au grand cœur, généreux, droit, toujours prêt à rendre service à tout le monde, aux particuliers comme à la commune. Petit-fils d'un des anciens Maires de Béruges, il a été élu lui-même conseiller municipal durant un mandat.

Nous présentons toutes nos condoléances à sa famille.

